



DELIBERATION N° 159/2021/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 29 OCTOBRE 2021 À 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT APPROBATION DE L'AVENANT N° 6 DE PROLONGATION DU MARCHÉ DE MISE EN DECHARGE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ISSUS DU TERRITOIRE DE LA CACL

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Conseillers Présents : 28
Nombre de Procuration : 07
Date de convocation : vendredi 22 octobre 2021

Nombre de suffrages exprimés : 35
Vote :
Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le vendredi vingt-neuf octobre à neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Gilles ADELSON, Monique AZER, Julner BELIZAIRE, Dominique BERTONI, Ruth BIDIU-CEPRIKA (Visio), Pascal BRIQUET, Louis-Mike CALUMEY (Visio), Kenny CHEN-TUNG, Claire CHINON, Albanie CIPPE, Xavier CLERVAUX, Liser CLIFFORD (Visio), Yahya DAOUDI, Seedna DELAR, Thierry ELIBOX, Serge FELIX (Visio), Nestor GOVINDIN (Visio), Chester LEONCE (Visio), Sandrine JACQUES-GAIL (Visio), Roland LOE-MIE, Phong LY, Yolande MILZINK-CINCINAT, Stéphanie PREVOT BOULARD, Anne-Michèle ROBINSON, Magali ROBO-CASSILDE, Hélène SERVIUS, Serge SMOCK, Sandra TROCHIMARA

ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES : Farah KHAN → **Procuration** à Julner BELIZAIRE, Patrick LECANTE → **Procuration** à Sandra TROCHIMARA, Claude PLENET → **Procuration** à Liser CLIFFORD, Eliodore TORVIC → **Procuration** à Gilles ADELSON, Patricia VICTOR → **Procuration** à Xavier CLERVAUX, Hélène PAUL → **Procuration** à Seedna DELAR, Teed GASPARD → **Procuration** à Thierry ELIBOX

ÉTAIENT ABSENTS : Serge BAFAU, Daniel CASTOR, Jean-Victor CASTOR, Jean-Philippe CHAMBRIER, Corine DIMANCHE, Eugène EPAILLY, Christian FAUBERT, Elaine JEAN, Mickaël MANCEE, Tineffa NAISSO, Marie-Laure PHINERA-HORTH, Axel RINO, Corinne SIGER, Rolande SILEBER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Xavier CLERVAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 312/2D/2B en date du 18 février 2008 portant transfert de la compétence déchets ménagers à la CCCL ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu la délibération n° 64/2011/CCCL en date du 28 septembre 2011 approuvant le principe de délégation par concession du service public pour la mise en décharge des déchets ménagers et assimilés issus du territoire de la CCCL – Décharge des Maringouins ;

Vu la délibération n° 32/2012/CACL en date du 16 mai 2012 approuvant l'avenant n°1 à la délégation de service public pour la mise en décharge des déchets ménagers et assimilés issus du territoire de la CCCL – Décharge des Maringouins ;

Vu la délibération n° 20/2014/CACL en date du 26 février 2014 approuvant l'avenant n°2 à la délégation de service public pour la mise en décharge des déchets ménagers et assimilés issus du territoire de la CCCL – Décharge des Maringouins ;

Vu la délibération n° 75/2014/CACL en date du 27 juin 2014 approuvant l'avenant n°3 à la délégation de service public pour la mise en décharge des déchets ménagers et assimilés issus du territoire de la CCCL – Décharge des Maringouins ;

Entendu l'avis favorable de la Commission « Environnement/Déchets » du mercredi 20 octobre 2021 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission de délégation de service public du mardi 21 octobre 2021 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Finances/Fiscalité réunie en séance le mardi 26 octobre 2021 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau du mercredi 27 octobre 2021 ;

Entendu le **Rapport N° 159/2021/CACL** relatif à l'approbation de l'avenant n° 6 à la Délégation de Service Public pour la mise en décharge des déchets ménagers et assimilés issus du territoire de la CACL – décharge des Maringouins.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

DONNE ACTE au Président de son **Rapport N° 159/2021/CACL** relatif à l'approbation de l'avenant n° 6 à la Délégation de Service Public pour la mise en décharge des déchets ménagers et assimilés issus du territoire de la CACL – décharge des Maringouins.

APPROUVE l'avenant n° 6 de prolongation du marché de mise en décharge des déchets ménagers et assimilés issus du territoire de la CACL.

APPROUVE la nouvelle tarification de 77,65 € la tonne qui sera appliquée par le délégataire pour les tonnages reçus par les collectivités et les professionnels à compter du 1^{er} novembre 2021, qui évoluera en fonction du montant de la TGAP en vigueur.

DIT que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits sur la fonction 812, article 611, du budget unique principal 2021.

AUTORISE le Président sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schoelcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 29 octobre 2021

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK